

LA LOCATION DE MATERIELS

Protéger efficacement le locataire et son outil de travail



Pourquoi assurer du matériel loué ?

Répondre à un besoin de matériel spécifique, compléter son parc en période de forte activité ou bénéficier des dernières avancées technologiques, **la location est une solution à la fois technique et financière** pour bon nombre d'entreprises.

Contractuellement, la garde juridique de l'engin est transférée du loueur au locataire. Tenu de restituer en l'état les engins loués, le locataire doit s'assurer. Pour se faire, il peut être son propre assureur (sous réserve que le loueur accepte) ou payer la renonciation à recours que propose le loueur. Cependant, **un contrat « Bris de machines » reste la meilleure solution** pour assurer du matériel tout en gardant la maîtrise de ses garanties d'assurances.

La Solution d'Albingia

Un contrat « **Bris de machines** »

- **Tous risques de dommages matériels** aux engins loués, y compris les dommages d'origine humaine ainsi que le risque de vol / vandalisme
- Pendant leur fonctionnement et également **pendant leur transport** d'un site à l'autre, depuis la réception de l'engin loué jusqu'à sa restitution (en fonction des contrats de location)
- Les **frais supplémentaires** que l'entreprise locataire peut devoir engager : relocation, sous-traitance...
- Territorialité **monde entier** sur demande

Annuel ou temporaire, ce contrat « **Tous risques sauf** » permet une indemnisation rapide du locataire et/ou du loueur dans le respect du contrat de location

Il s'adresse à toutes les **entreprises et professions libérales**, quel que soit le matériel loué : informatique, audiovisuel, médical, imprimerie, BTP, engins de chantier, ...

Pourquoi choisir Albingia

SAVOIR-FAIRE Une expertise reconnue depuis plus de 50 ans dans les risques d'entreprises, Albingia est l'assureur pionnier des risques techniques en France

SOLIDITÉ Un ratio de solvabilité plus de 6 fois supérieur à la marge réglementaire

SERVICES

- Une souscription rapide et simplifiée
- Des équipes dédiées et réactives, tant en gestion qu'en indemnisation

Pour en savoir plus



VU SUR L'ARGUS TV 'LA LOCATION DES ENGIN DE CHANTIER'
Regardez l'interview donnée par notre expert à l'Argus de l'Assurance

Retrouvez toutes nos vidéos d'experts sur notre site www.albingia.fr